

CONDITIONS GENERALES

1. Généralités

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les services prestés par Traiteur De Haene. Toute offre, commande et facture et toutes les communications avec les clients se font sur base des présentes conditions générales, à l'exception des conditions particulières convenues par écrit avec le client.

Les présentes conditions générales prévalent sur les éventuelles conditions propres au client.

2. Commande

Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part. Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à notre offre ne seront valables qu'à la condition que celles-ci aient été acceptées et confirmées par nous par écrit.

En faisant une commande ou en acceptant une offre, le client confirme l'acceptation des présentes conditions générales.

3. Prix

Tous nos prix sont indiqués en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande ou l'acceptation de l'offre et celui de la prestation de services sera à charge du client.

4. Modifications

L'exécution du contrat se fait conformément au bon de commande ou à l'offre acceptée. Les quantités indiquées sur le bon de commande ou l'offre peuvent être modifiées jusqu'à 7 jours avant l'événement. Le prix sera adapté conformément. Si la modification diminue de 10% ou plus la quantité comparée à la quantité initialement convenue, Traiteur De Haene a le droit de résilier le contrat.

5. Annulation par le client et frais d'annulation

Toute éventuelle annulation du contrat par le client se fait le plus vite que possible par téléphone et par email adressé au Traiteur De Haene. Pour la détermination des frais d'annulation, la date de la réception de l'email est prise en considération.

En cas d'annulation unilatérale d'une commande par le client :

- inférieure à 300 €, hors personnel et minimum 24 heures avant la livraison : aucune somme ne sera due par le client.
- supérieure à 300 € et minimum 24 heures avant la livraison : les sommes dues par le client seront déterminées en fonction des sommes déjà engagées par nos soins pour satisfaire cette commande.
- quel que soit le montant, dans les 24 heures précédant la livraison : le montant total de la facture sera due, sans mise en demeure préalable.
- toute annulation de prestation de personnel dans les 8 jours précédents la réception entraîne l'exigibilité de plein droit du montant de la commande.

6. Facture et paiement

Les factures sont payables au comptant ou à toute autre échéance qu'elles mentionnent, au crédit d'un des comptes suivants : BE51 0682 3388 9962, BE36 4259 1478 6181 ou BE69 3100 2720 7778.

Passé le délai prévu, toute facture impayée produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 12% l'an.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10% du montant resté impayé avec un minimum de 50 € par facture, sous réserve d'autres dommages.

Tous les frais de recouvrement, y compris les mises en demeure, sont à charge du client.

Toute contestation relative à une facture devra nous parvenir par écrit, dans les quinze jours de son envoi, à peine de forclusion.

7. Conditions pratiques

Le matériel livré reste notre propriété. Tout dommage ou disparition sera facturé au client.

Dans le cadre de l'exécution de nos obligations, nous pouvons faire appel à des tiers.

Si, suite à des circonstances imprévisibles, le menu ou l'assortiment prévu dans le bon de commande ou l'offre accepté ne peut être livré, nous nous réservons le droit de le substituer à un menu ou un assortiment équivalent, sans diminution de prix ou droit à une compensation.

8. Obligations et responsabilité

Le **client** doit respecter toutes les obligations administratives afin d'organiser l'événement souhaité, comme par exemple la demande d'autorisation auprès de la commune, etc.

Le **client** est responsable pour sa propre infrastructure ou celle louée ou mise à disposition, ainsi que pour les biens et produits se trouvant à l'intérieur de l'infrastructure. Le client est responsable pour toute assurance y afférente. En tout état de cause, nous ne sommes aucunement responsable pour le dommage ou la détérioration de l'infrastructure, des biens ou produits. Nous ne pouvons pas être tenus responsables de la perte des ou dommage aux biens personnels du client et/ou ses invités.

Le **client** est responsable pour le comportement de ses invités et doit être assuré à ce sujet. Sauf stipulation contraire, le client doit être assuré pour l'organisation de son événement et l'utilisation des installations et l'infrastructure, y compris en ce qui concerne la protection contre l'incendie. Le client nous garantit contre toute demande de ses invités. Les prescriptions en ce qui concerne la sécurité incendie, la sécurité générale et en matière de bruits, doivent être respectées scrupuleusement par le client. A défaut de conformité, nous nous réservons le droit d'arrêter nos prestations, sans compensation pour le client. Nous ne sommes aucunement responsables pour tout éventuel dommage découlant de la non conformité auxdites prescriptions.

Tout dommage à nos installations ou à notre infrastructure causé par le client et/ou un de ses invités, tombe sous la **responsabilité solidaire du client et de la personne ayant causé le dommage**. A défaut d'observations écrites préalables, le client est censé avoir reçu les installations et l'infrastructure en parfait état.

Nous ne sommes pas responsables pour le dommage imprévisible, notre propre faute légère ou la faute lourde de nos agents. Notre responsabilité est limitée à tout éventuel dommage causé de manière directe par nous. L'éventuelle responsabilité est limitée au montant repris dans l'offre accepté ou le bon de commande. Nous ne sommes pas responsables pour le dommage immatériel, consécutif ou indirect.

9. Force majeure et cas fortuit

Aucune partie ne pourra être tenue responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la survenance d'un élément constitutif de force majeure tel que notamment, et sans que cette liste soit limitative, l'inondation, l'incendie, la tempête, le manque de matières premières, la grève des transports, grève partielle ou totale, ou lock-out. Nous ne sommes pas obligés à démontrer le caractère imprévisible de la circonstance constituant la force majeure.

Nous ferons le nécessaire afin de limiter les conséquences de la situation de force majeure et aurons le droit de résilier le contrat, après notification au client, sans intervention d'un juge et sans compensation pour le client.

10. Droit applicable et tribunal compétent

Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats conclus entre le client et nous. Les contrats sont régis du droit belge. En cas de contestation entre parties ou de poursuites en paiement, sont seuls compétents les tribunaux de l'arrondissement dont dépend notre siège social.